

E 2300 Rom, Archiv-Nr. 38

*Le Ministre de Suisse à Rome, P. Ruegger,
au Chef du Département politique, G. Motta¹*

RP N° 40

Rome, 16 décembre 1938

J'ai l'honneur de vous soumettre ci-joint un résumé² du projet de pacification graduelle de l'Europe que préconise, à titre personnel, le nouvel Ambassadeur de France près le Quirinal, M. François-Poncet. Nous avons déjà fait brièvement allusion aux idées du diplomate français dans nos derniers rapports politiques. Il vous intéressera de voir indiquées dans le présent exposé les réactions de MM. Mussolini, Hitler et Goering, d'après le récit même de l'Ambassadeur.

Certes, des points d'interrogation peuvent être mis à plusieurs points du «programme» énoncé ci-joint. Aucun des points du programme en lui-même n'est d'ailleurs très original. L'expérience de M. François-Poncet, qui unit le goût français des formules à une profonde connaissance de la psychologie du Gouvernement allemand actuel, me paraît cependant être du plus haut intérêt. Aussi est-ce bien volontiers que je donne suite au désir de M. François-Poncet, qui me demande de vous saisir personnellement de ses idées qui, espère-t-il, rencontreront, en partie du moins, votre approbation.

Je dois dire que, malgré toutes les réserves que l'on pourrait formuler, les initiatives que préconise M. François-Poncet sont plus réalistes et peuvent avoir plus de chances de succès que, par exemple, celles envisagées par le Ministre des Affaires Etrangères de Norvège, M. Koht, et qui tendent avant tout à la convocation d'une nouvelle Conférence du désarmement.

1. *Remarque manuscrite de Motta en tête du document*: Je réfléchirai au plan de M. François-Poncet. 20.12.38. M.

2. *Reproduit en annexe.*



ANNEXE

LE PLAN DE M. FRANÇOIS-PONCET

L'Ambassadeur de France près le Quirinal est revenu dans deux conversations avec le soussigné sur son plan de pacification de l'Europe, qu'il a déjà esquissé le 24 novembre dans son entretien avec M. Louis H. Micheli, Chargé d'Affaires. Il me prie de le soumettre à M. le Conseiller Fédéral Motta, dont il serait heureux de pouvoir connaître, si possible, les réactions vis-à-vis de certaines idées exposées dans le plan³.

M. François-Poncet dit qu'au cours des dernières années il est arrivé à la conclusion absolue que seul un effort échelonné pourra prévenir une nouvelle guerre catastrophique. Il estime, d'autre part, qu'il est inutile et sans espoir de vouloir parler d'emblée de désarmement ou de réduction des armements, sans avoir éprouvé les possibilités de coopération de régimes démocratiques et dictatoriaux dans certains champs d'action, peut-être plus limités, mais permettant de mesurer la bonne volonté réciproque.

La *première étape* consisterait en l'acceptation du principe hitlérien d'accords de pacification régionaux. En ce qui concerne la France et l'Allemagne, en vertu de l'accord Bonnet-Ribbentrop, signé la semaine dernière, et que M. François-Poncet considère comme son «enfant posthume», cette première étape a été franchie. L'Ambassadeur de France dit qu'évidemment il serait erroné de voir dans des accords de ce genre autre chose qu'une indication de la «bonne volonté du moment» de la part des Etats dictatoriaux, mais que même l'indication de cette volonté est précieuse.

La *seconde étape* à franchir, par un Etat comme la France, serait, de l'avis de M. François-Poncet, la conclusion d'un Pacte occidental entre les quatre grandes Puissances, Angleterre, Allemagne, France et Italie, auxquelles s'associerait la Belgique, pour garantir la paix à l'Occident. Un surrogat – peut-être plus simple dans la procédure et partant moins sûr, mais témoignant néanmoins de la bonne volonté de *toutes les Puissances intéressées* – des accords aujourd'hui inopérants de Locarno est nécessaire pour reconstruire peu à peu la confiance brisée. Même sans la garantie d'instances de recours, comme le Conseil de la S.d.N. ou la Cour Permanente de Justice internationale, un enregistrement réciproque des paroles données par les Puissances intéressées aurait une valeur psychologique.

Comme *troisième étape*, M. François-Poncet envisage un accord pour l'*humanisation de la guerre*, empêchant ou restreignant le bombardement de populations civiles, protégeant, dans la mesure du possible, les femmes et les enfants et excluant même, pour autant que cela est faisable, l'usage, en temps de guerre, des moyens chimiques les plus délétères.

Un accord de ce genre conduirait, dans l'économie du plan d'ensemble, à la préparation, *quatrième étape*, d'un accord tendant à restreindre et, si possible, à limiter les armements, accord dont M. François-Poncet ne se dissimule évidemment pas les difficultés.

Ces quatre premières étapes, d'après le plan d'ensemble, permettraient de franchir enfin la *cinquième étape*, soit l'étude en commun par les grandes Puissances occidentales de l'Europe centrale des moyens d'enrayer le poison de l'autarcie, d'abattre peu à peu les murs économiques artificiels et de préparer les lois à une stabilisation des monnaies, avec le concours, largement offert, des Puissances économiquement fortes et contrôlant les matières premières.

M. François-Poncet souligne qu'évidemment ce plan est personnel et qu'il n'a pas été amené à en rechercher – ce qui ne paraissait guère utile actuellement – l'approbation du Gouvernement français. En revanche, disait-il, il faut en poursuivre la réalisation point par point et ainsi les approbations gouvernementales nécessaires à chaque point peuvent être espérées et peut-être obtenues. A plusieurs reprises, M. François-Poncet souligne que M. le Conseiller Fédéral Motta aura, en raison de ses contacts internationaux, bien plus de possibilités que lui-même comme Ambassadeur à Rome, de favoriser ce qui pourrait être réalisable dans ce plan.

3. Pour la prise de position de Motta cf. N° 485.

Au cours des conversations, j'ai évidemment formulé un certain nombre de réserves, notamment en ce qui concerne le problème, malheureusement retenu [*reconnu?*] presque insoluble en droit international, des accords pour l'humanisation de la guerre. M. François-Poncet m'a donné raison en fait, mais a dit qu'il fallait passer par ces étapes, importantes au point de vue de la préparation psychologique et offrant tout de même des points de contacts moraux à des régimes opposés d'après leur structure. Je dois reconnaître qu'à cet égard M. François-Poncet n'a pas tort, ainsi que le prouvent les échanges de vues que je vous relate ci-après.

Déjà destiné au poste de Rome et au moment de faire ses adieux en Allemagne, M. François-Poncet a exposé le projet ci-dessus au maréchal Goering, qui s'est montré – fait intéressant et à retenir – extrêmement intéressé et sympathique aux suggestions émises. Le Maréchal Goering aurait insisté sur la nécessité d'en informer le Chancelier Hitler et ainsi M. François-Poncet, comme il l'a dit lui-même, a été appelé à monter, son plan sous le bras, à la montagne de l'Obersalzberg.

Le Chancelier Hitler lui aurait dit d'emblée: «Il paraît que vous avez des idées sur l'Europe en général, voulez-vous me les exposer. L'allusion à la «première étape» (accords régionaux) a donné à M. Hitler l'occasion de faire de nouvelles déclarations solennelles sur l'absence de litiges territoriaux entre la France et l'Allemagne et sur son désir de voir signer l'accord, devenu depuis lors une réalité, à la suite du voyage de M. von Ribbentrop à Paris.

J'en viens maintenant aux paroles du Chancelier Hitler concernant la «deuxième étape» du plan François-Poncet et qui nous intéressent particulièrement. Tout de suite M. Hitler a dit qu'il craignait qu'un accord entre les quatre Puissances de l'Ouest et avec le concours de la Belgique, ne serait pas facile à réaliser, mais, a-t-il ajouté, «on peut voir et essayer». Puis vient une phrase qui nous intéresse: «Il faut que la Belgique, revenue à sa politique de neutralité, donne des *gages d'une volonté d'être neutre comme la Suisse*.» Nous voyons donc que les entretiens qu'ont eus avec le Chancelier du Reich l'ancien Conseiller Fédéral M. Schulthess et mon collègue M. Frölicher, ont laissé une image précise dans le cerveau du Chancelier de la structure et de la mission de notre pays. Je crois que ce fait est à noter, car M. Hitler, comme je vous l'ai écrit, par ailleurs, n'avait au fond aucune nécessité de faire allusion à la Suisse.

En ce qui concerne la «troisième étape», humanisation de la guerre, Hitler se serait aussitôt déclaré «pleinement d'accord». «Tout ce que l'on peut faire dans ce domaine aura mon entière approbation.»

Quant à la «quatrième étape», limitation des armements, M. Hitler a dit simplement que l'on pouvait voir, mais qu'il ne croyait pas pour l'instant aux possibilités de réalisation.

De même, il s'est montré bien plus sceptique que M. Goering en ce qui concerne la «cinquième étape», soit la partie économique du programme de M. François-Poncet.

Lors de l'audience que M. Mussolini a donnée, le 29 novembre, au nouvel Ambassadeur de France, en présence du Ministre des Affaires Etrangères, audience qui, malheureusement, risque de ne pas être suivie de sitôt d'autres, M. François-Poncet, après une conversation sur la situation d'Espagne, a cru opportun d'élever le débat en exposant son plan personnel et en relatant aussi les marques de sympathie recueillies à cet égard en Allemagne. M. Mussolini a été extrêmement laconique en déclarant, cependant, comme je vous l'ai écrit, par ailleurs, «qu'il s'agissait là d'idées qui étaient celles du Gouvernement fasciste». Je ne serais pas surpris que, lors de la prochaine visite de M. Chamberlain et Lord Halifax à Rome, M. François-Poncet fasse un nouvel essai pour propager les idées qui précèdent, dont chacune n'est évidemment pas très originale, mais dont l'ensemble et dont la graduation est certainement de nature à retenir l'attention sérieuse des Gouvernements intéressés et des hommes d'Etat de bonne volonté.